

GIBIERS

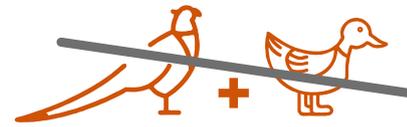
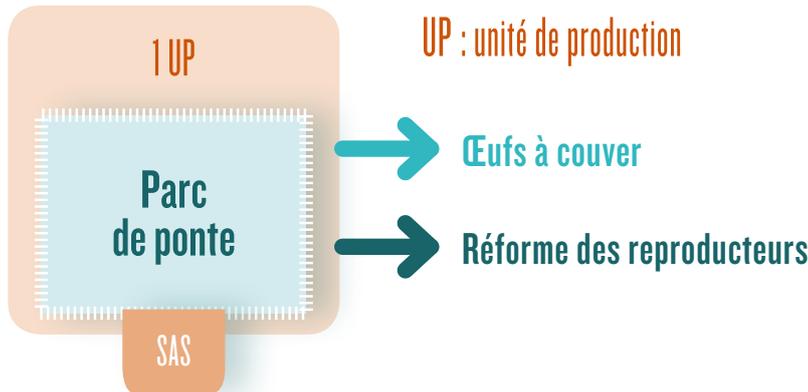
3S

Je définis mes unités de production : élevage de gibier.

Comment organiser mon unité de production ?

CAS 1 : STRUCTURE DÉTENANT DES REPRODUCTEURS - 1 UP

ces structures ont un atelier de production d'œuf à couver.

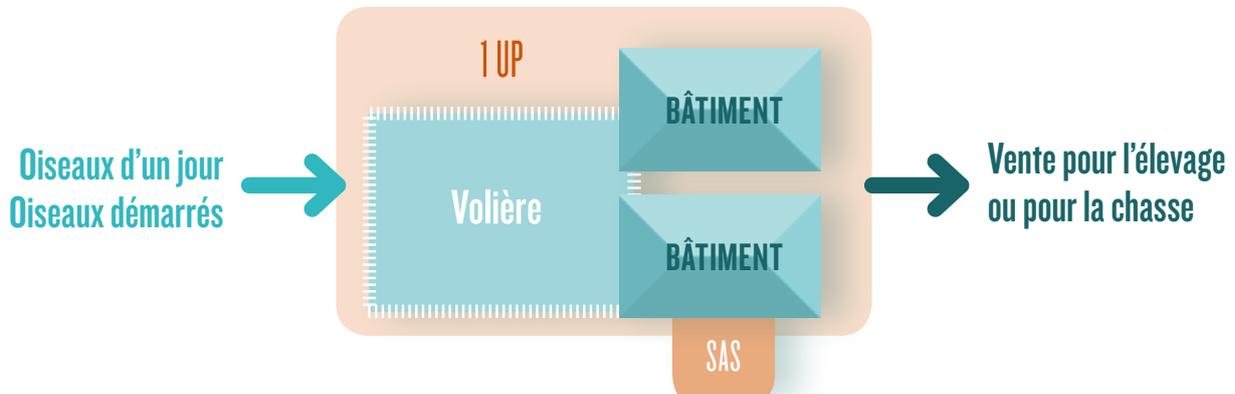


Stockage du lisier,
Une bonne gestion des lisiers,
ou fientes est indispensable pour
éviter la diffusion des maladies et
contaminants, voir fiches 7A, 7B, 7C.

CAS 2 : STRUCTURE DÉTENANT DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE - 1 UP

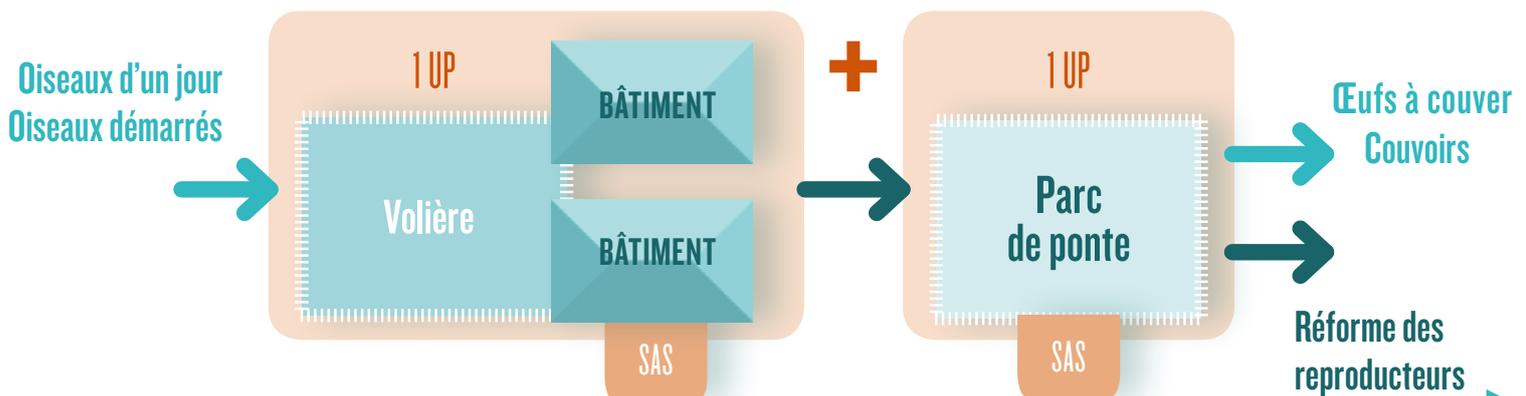
Réception des animaux d'un jour ou des gibiers démarrés, avec un chargement progressif.

Les oiseaux sont répartis dans les volières puis acheminés, soit dans d'autres élevages, soit vers des territoires de chasse.



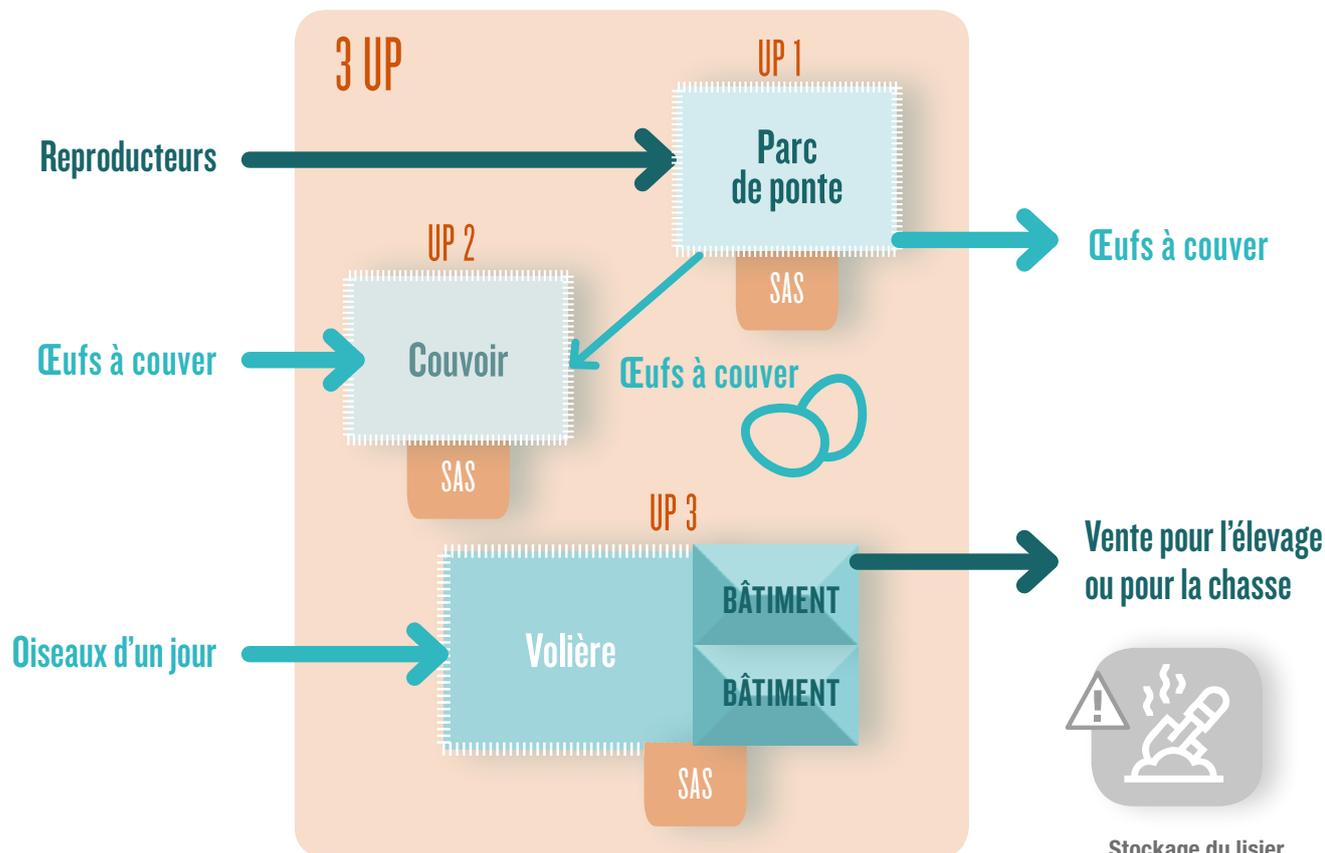
CAS 3 : STRUCTURE DÉTENANT DES REPRODUCTEURS ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE - 2 UP

Les œufs produits sont destinés à une organisation de production qui possède son propre couvoir.



► **CAS 4 : STRUCTURE DÉTENANT DES REPRODUCTEURS, UN COUVOIR ET DU GIBIER D'ÉLEVAGE - 3 UP**

Ces structures réalisent l'ensemble du cycle de production. Dans le cas où les animaux issus du parc de ponte et du couvoir sont élevés dans la même unité de production, un seul SAS pourra être envisagé (élevage autarcique). Dans ce cas l'éleveur ne devra élever que ses propres animaux et ne devra en aucun cas introduire des œufs, des poussins ou des volailles démarrées issus d'un autre élevage.



⚠ Les 4 cas présentés sont applicables pour les unités de production faisans/perdrix. La production de canards colvert doit constituer une unité de production indépendante.

Stockage du lisier,
Une bonne gestion des lisiers, ou fientes est indispensable pour éviter la diffusion des maladies et contaminants, voir fiches 7A, 7B, 7C.

En cas de structure produisant différents maillons ou différentes espèces sur le même site

- Séparer les différentes activités
- Veiller à respecter une chronologie des activités de la moins à risque à la plus à risque (exemple : de l'unité de production faisans/perdrix vers l'unité de production comportant un plan d'eau avec des canards)
- Un passage par le sas sanitaire est indispensable entre chaque unité de production en respectant les règles du sas (voir fiche 5).

À noter: dans le cas où plusieurs unités de production sont à proximité

- Être vigilant sur la circulation et le mouvement des personnes et des véhicules entre les unités de production
- Mesures de biosécurité à respecter (nettoyage/désinfection du matériels, des camions, respect des exigences du sas sanitaire... voir fiches 4A, 5, 6B1 & 6C1).
- Respecter les conditions de transfert et de livraison entre les différentes unités de production (voir fiche 13). (Voir arrêté du 8/02/2016 relatif aux mesures de biosécurité).